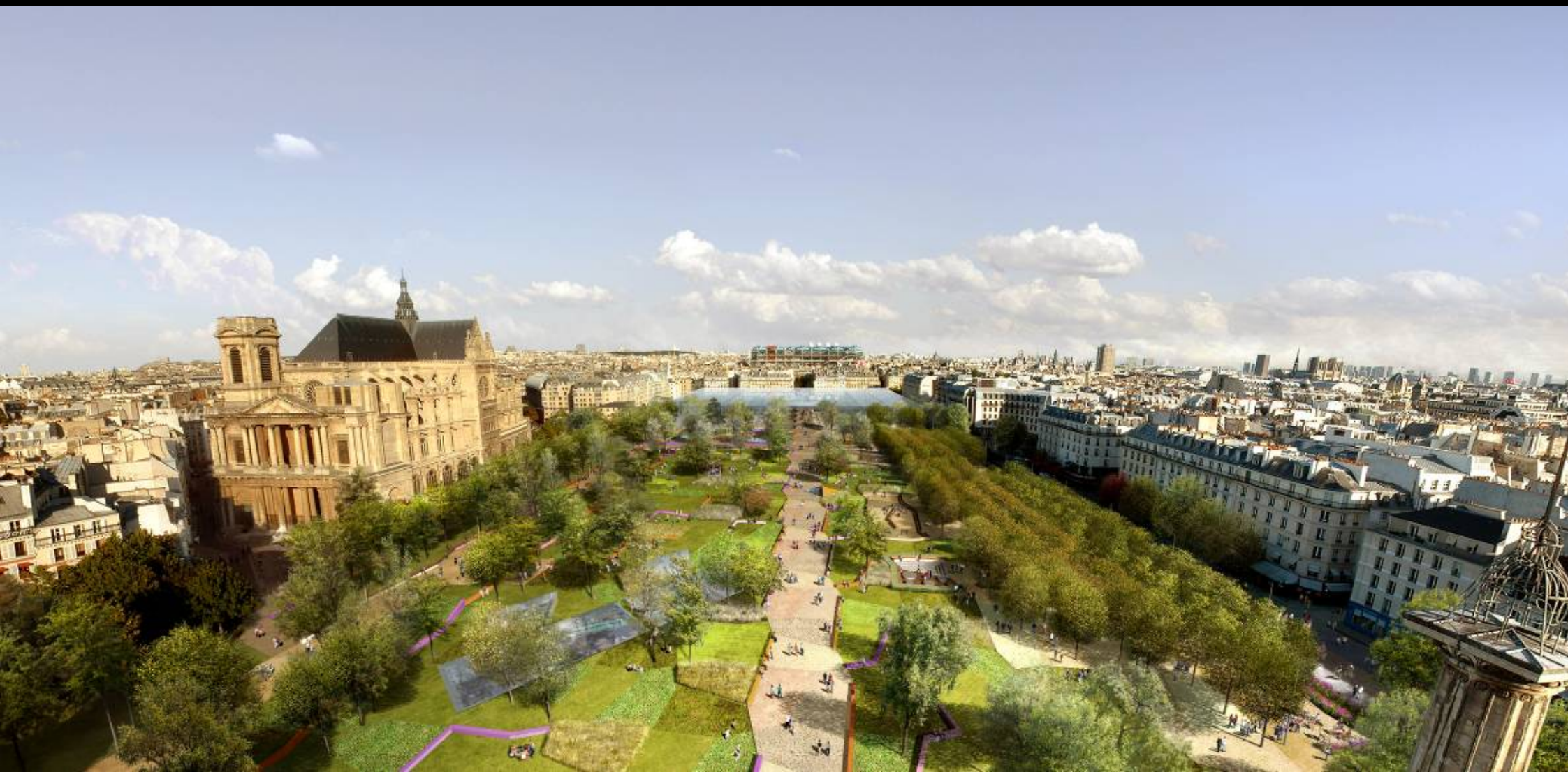
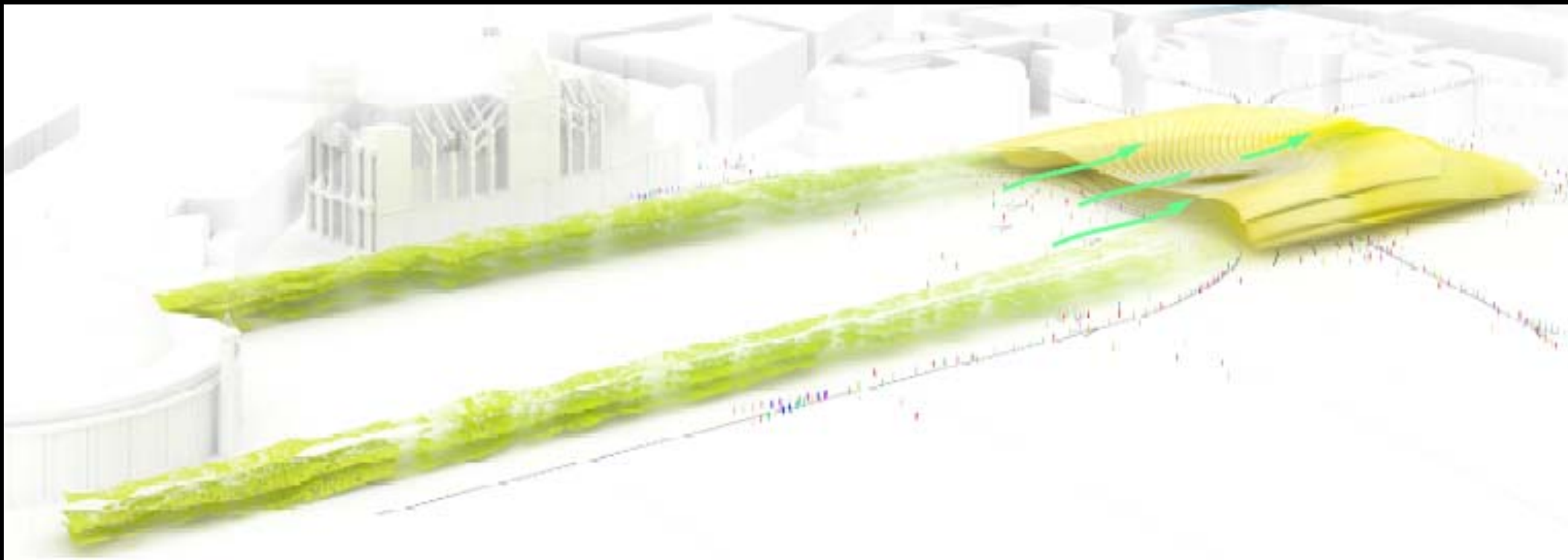


La place René Cassin





Une prairie entre deux lisières



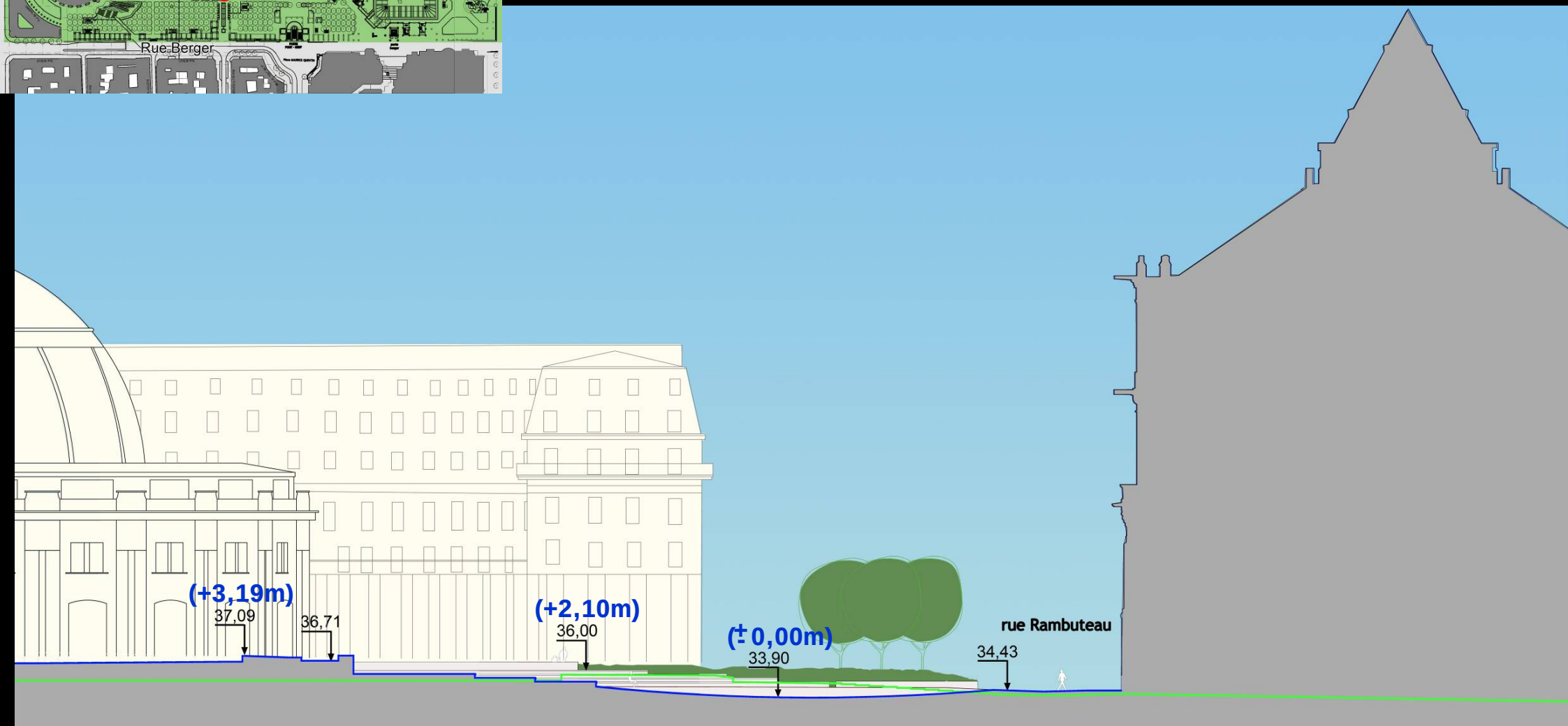
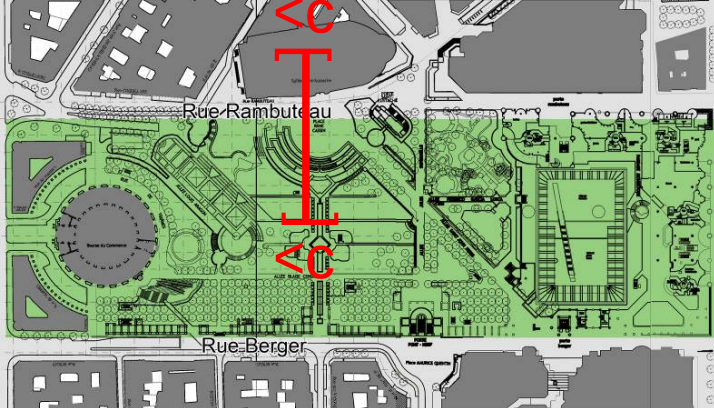
La Canopée de Patrick Berger et Jacques Anziutti en continuité avec la prairie et les lisières du jardin.



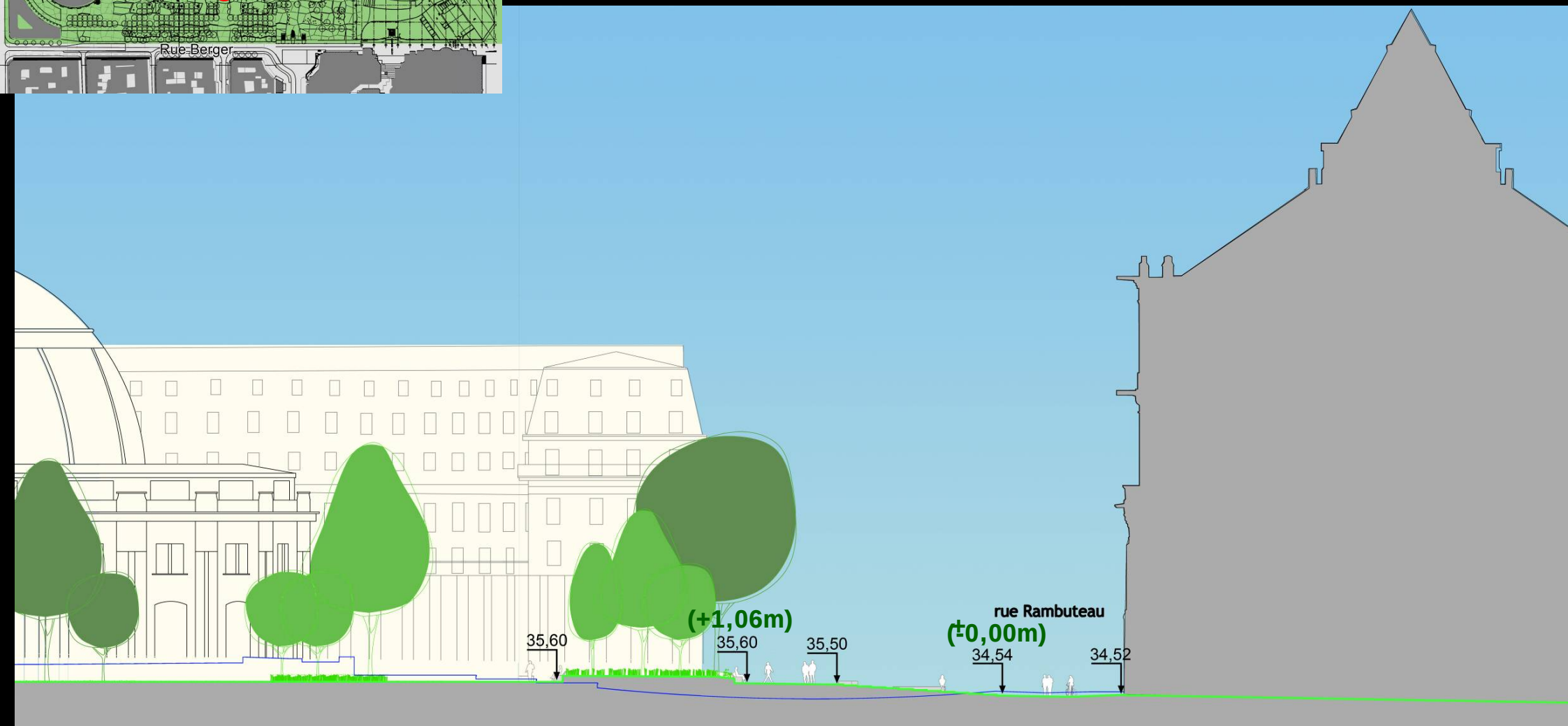
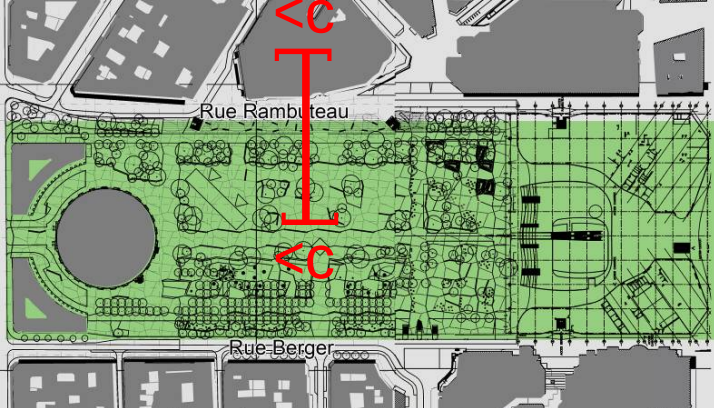
Une prairie entre deux lisières densément plantées. Un cours reliant la Bourse de Commerce au Carreau. Des jeux d'eau et un jardin de musique. Un parvis prenant en compte l'animation du Carreau. Une allée diagonale pour les flux entre la place Basse et les rues Montmartre, Montorgueil et Turbigo.



Une prairie entre deux lisières densément plantées. Un cours reliant la Bourse de Commerce au Carreau. Des jeux d'eau et un jardin de musique. Un parvis prenant en compte l'animation du Carreau. Une allée diagonale pour les flux entre la place Basse et les rues Montmartre, Montorgueil et Turbigo.



Coupe c : état existant



Coupe c : état projeté



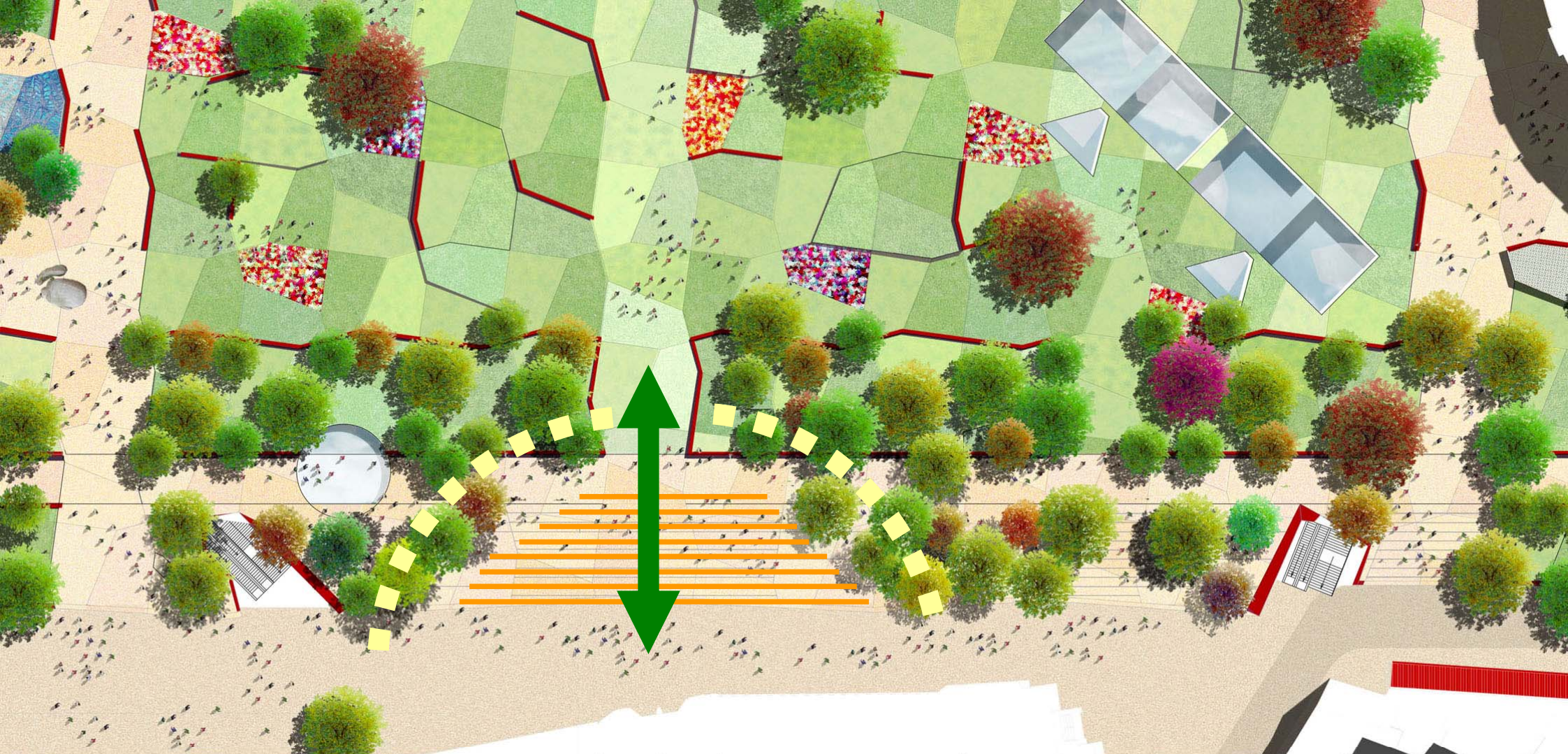
Une lisière fortement plantée le long de la façade sud de Saint-Eustache



La recherche d'une continuité entre le parvis d'entrée de Saint-Eustache et l'allée nord.
Le dégagement de la façade sud.



La création d'un passage menant au transept dans l'axe de la rue des Prouvaires. La mise en place d'emmarchements dans un amphithéâtre végétal devant la façade sud de Saint-Eustache constituant un lieu de rencontre.



La création d'un passage menant au transept dans l'axe de la rue des Prouvaires. La mise en place d'emmarchements dans un amphithéâtre végétal devant la façade sud de Saint-Eustache constituant un lieu de rencontre.

Lors de sa séance d'avril 2009, le Conseil de Paris a délibéré au sujet de ce lieu en ces termes :

« La place René Cassin est préservée dans son état d'esprit actuel, notamment sa forme générale et sa déclivité qui évoque un amphithéâtre à ciel ouvert.

Une signalétique à caractère pédagogique relate l'œuvre et la biographie de René Cassin.

La sculpture d'Henri de Miller est maintenue au sein de cette place, sous réserve de l'accord des membres de la concertation, dans son emplacement. »

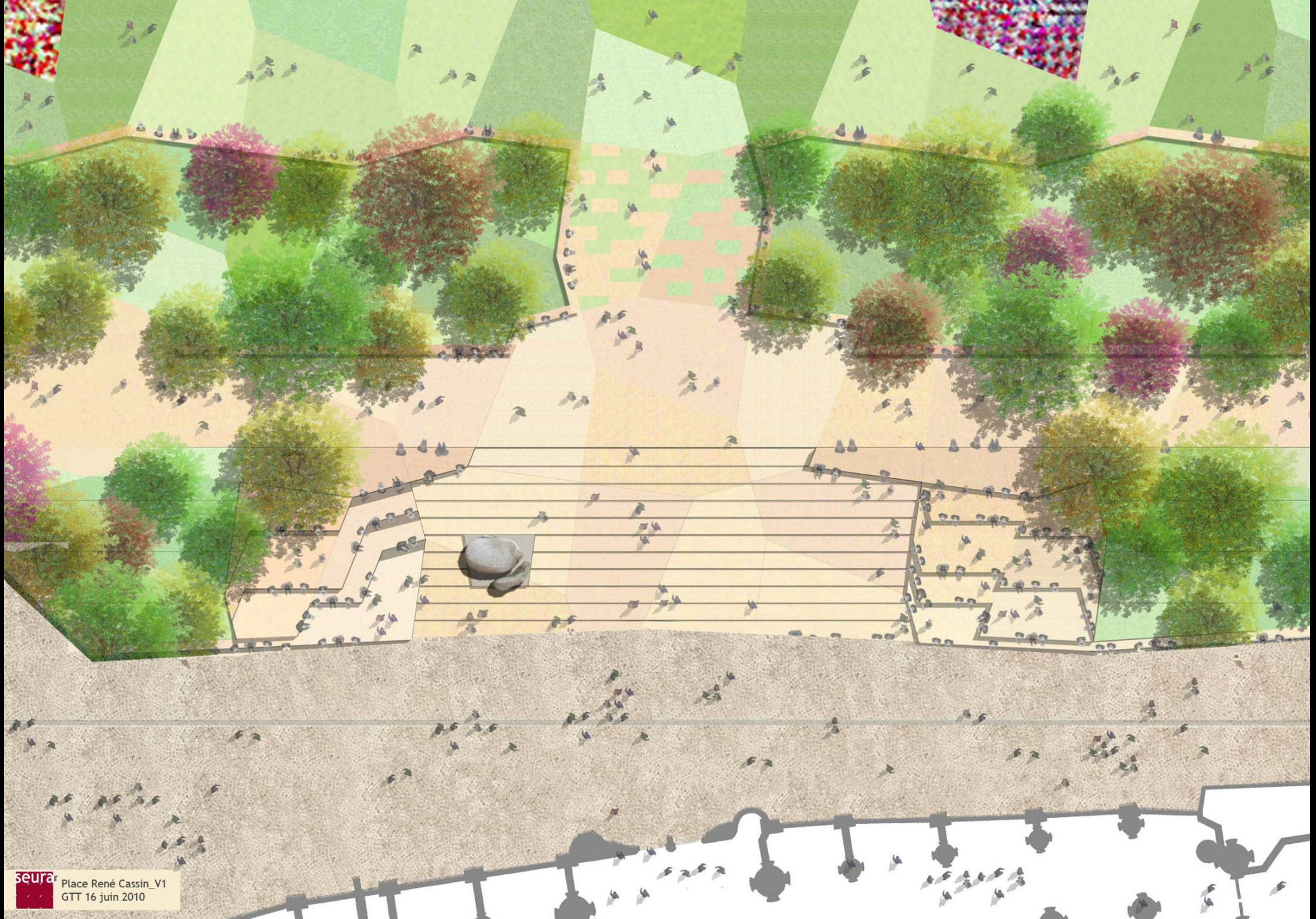
Sur le même sujet, la Commission d'enquête publique émettait la réserve suivante :

« Le maintien de la Place René Cassin dans sa dimension, sa forme et son dénivelé s'avérant incompatible avec le projet de jardin de plain-pied, un nouvel espace minéral et urbain devra être créé face au transept de l'église Saint Eustache. La sculpture existante sera conservée.

L'aménagement devra permettre à toutes les générations de s'asseoir et de se tenir dans ce lieu, à l'abri des grands flux du jardin et sur des gradins dont la disposition à défaut de la forme conservera les qualités de convivialité de l'hémicycle existant. »

Le Conseil de Paris a de nouveau abordé cette question lors de sa séance de mars 2010, en émettant le vœu suivant :

« L'aménagement futur du jardin préserve les usages de la place René Cassin et notamment, grâce à un jeu de gradins, l'effet d'agora souhaité par tous en recréant un espace protégé de la même qualité que la partie basse de la place actuelle »

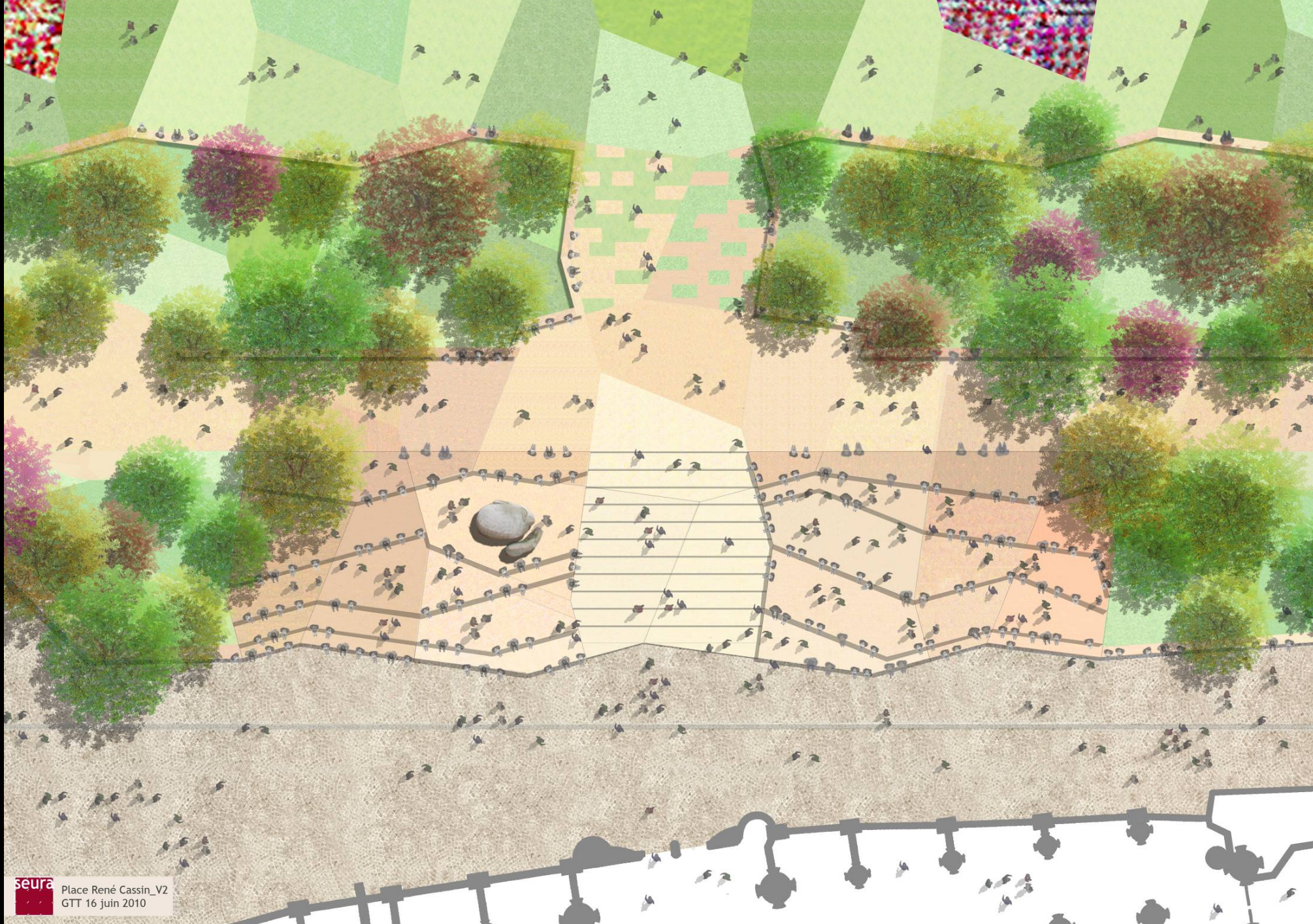


seura

Place René Cassin_V1
GTT 16 juin 2010



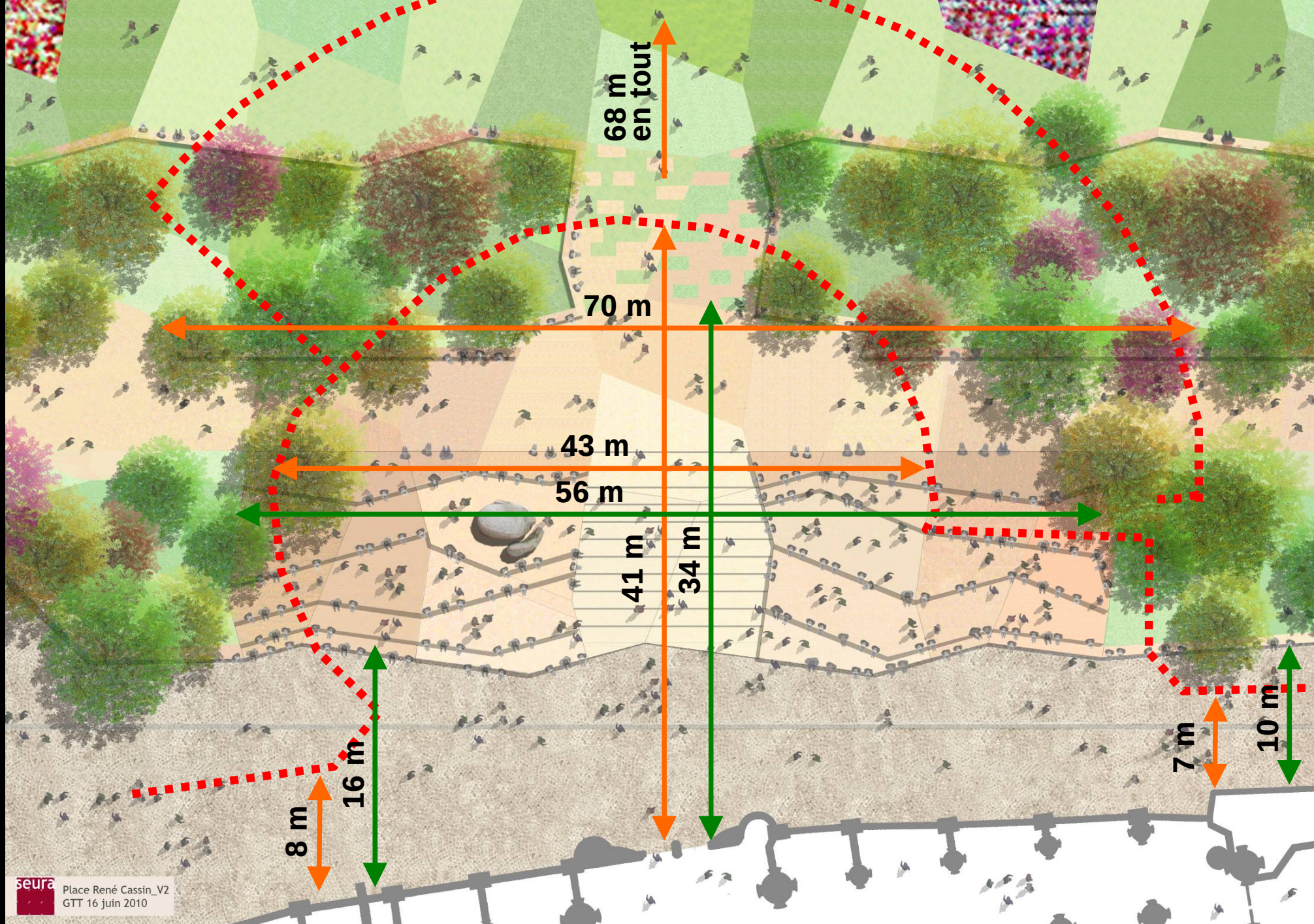
La place René Cassin redessinée - version 1 - vue en plan

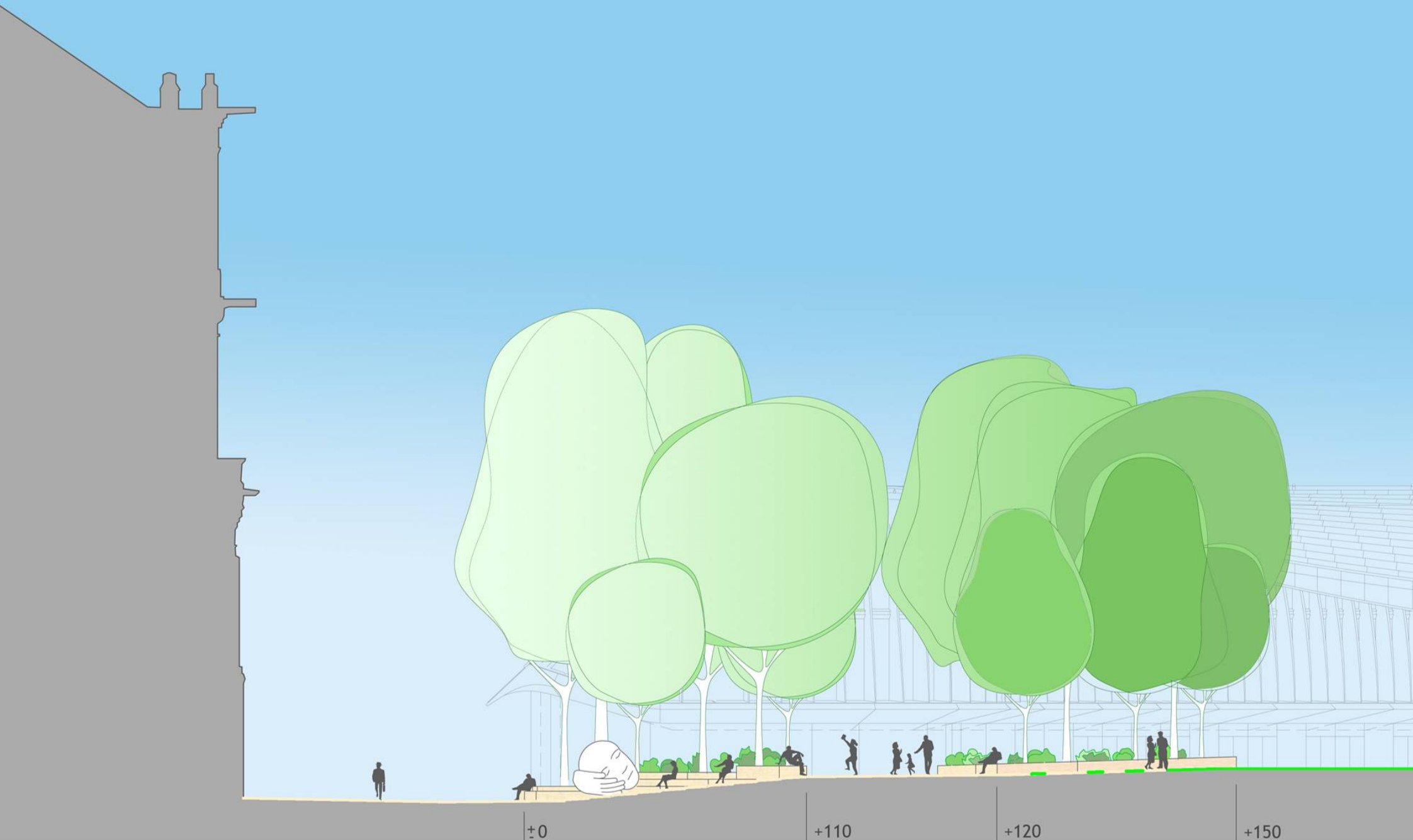


seura
Place René Cassin_V2
GTT 16 juin 2010

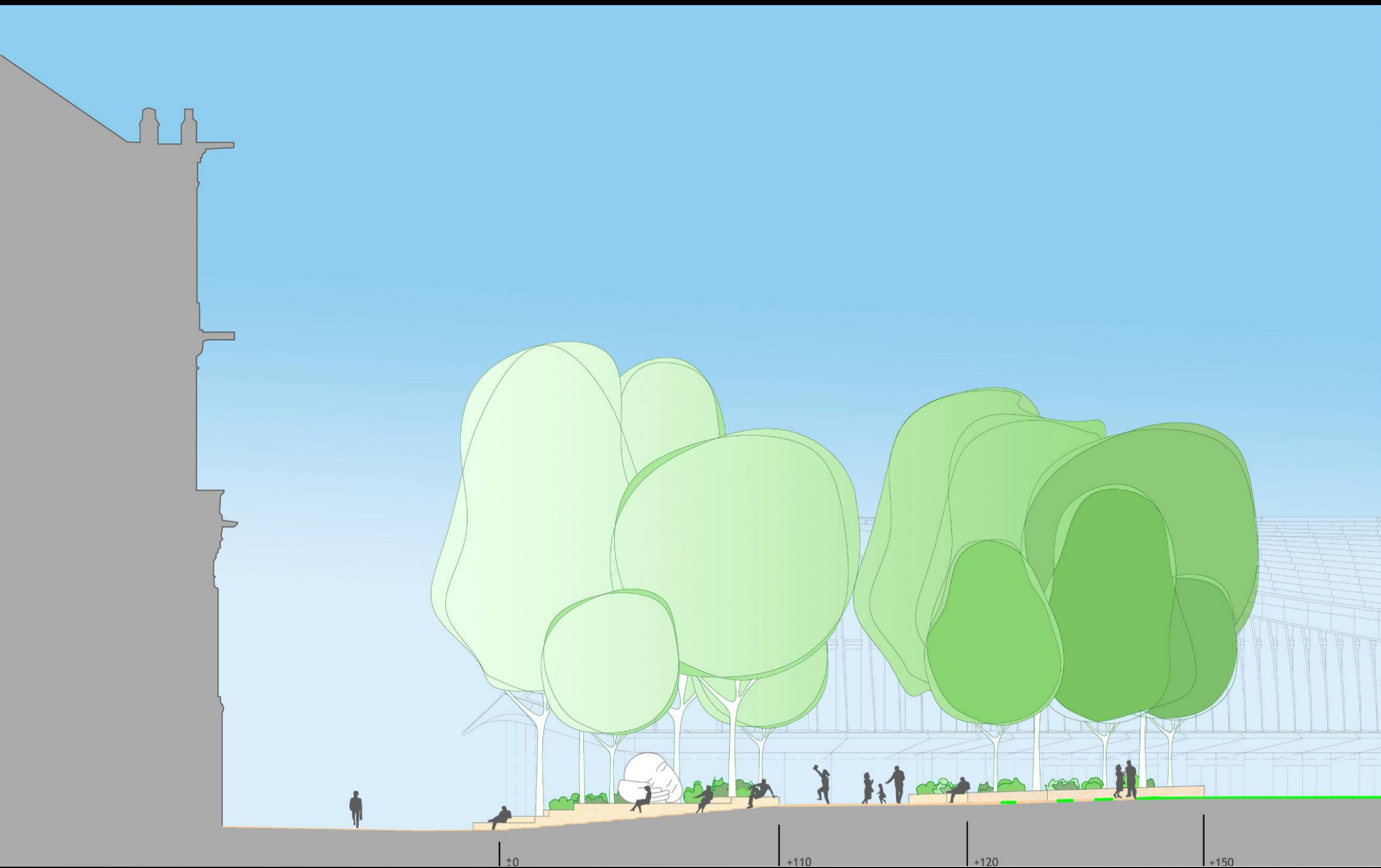


La place René Cassin redessinée - version 2 - vue en plan





La place René Cassin redessinée - version 1 - coupe transversale





Place René Cassin_ v1
GTT 16 juin 2010



La place René Cassin redessinée - version 1 - vue perspective



seura Place René Cassin _ v2
GTT 16 juin 2010



La place René Cassin redessinée - version 2 - vue perspective

